



HASNON

Ville de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES

N° 2023/03/01 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales le 24 septembre 2023

N° 2023/03/02 : Approbation du compte de gestion - adoptée à l'unanimité

N° 2023/03/03 : Approbation du compte administratif 2022 – adoptée à l'unanimité

N° 2023/03/04 : Affectation des résultats du compte administratif – adoptée à l'unanimité

N° 2023/03/05 : Tarifs CLSH 2023 / Colonie : modification : adoptée à l'unanimité

N° 2023/03/06 : Commission de contrôle analogue / Centre Aquatique : désignation d'un nouveau membre – adoptée à l'unanimité

La secrétaire de séance,


VAN EECKHOUT Sophie



Le Maire,


DESMEDT André

ANNEXE 2
Liste des délégués et suppléants élus
représentant la commune de HASNON

Nom de la liste	Nom	Prénom
Délégués élus		
ELECTIONS SENATORIALES 2023 - HASNON	DESMEDT	André
	LECOEUVRE	Stéphanie
	AUBURSIN	Gaston
	LAMBERT	Marie
	HUON	Jean Pascal
	BONNET	Nadine
	MERVILLE	Hervé
	DERONNE	Catherine
	BLANPAIN	Johann
	VAN EECKHOUT	Sophie
	VIGIER	Hervé
	DEBRABANT	Marjorie
	DELARRE	Daniel
	WADBLED	Laetitia
VERDIERE	Andy	
Suppléants élus		
	MASCAUX	Ségolène
	LAVOGIEZ	Gaël
	LHEUREUX	Natacha
	DELCROIX	Thibaut
	VANDENBROUCKE	Gaëlle

Fait à HASNON, le 9 Juin 2023

Le maire,



Le secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.', is written below the text 'Le secrétaire,'.

VILLE D'HASNON
PROCES VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Approuvé le 19 Octobre 2023

Le 9 Juin 2023 à 17 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur André DESMEDT — Maire, à la suite d'une convocation qui avait été rédigée le 1^{er} Juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mr André DESMEDT - Mr Gaston AUBURSIN - Mr Jean-Pascal HUON – Mme Marie LAMBERT – Mr Johann BLANPAIN - Mme Nadine BONNET - Mme Catherine DERONNE – Mme Natacha LHEUREUX –Mr Romuald LARIVIERE - Mme Sophie VAN EECKHOUT - Mr André BOUDREZ – Mme Marjorie DEBRABANT - Mr Hervé VIGIER – Mr Gaël LAVOGIEZ – Mr Andy VERDIERE – Mme Audrey DHONT – Mr Bruno BUEMI - Mr Thibaut DELCROIX (arrivé à 17 h 39).

ETAIENT ABSENTS : Mme Stéphanie LECOEVRE – Mr Hervé MERVILLE – Mme Gaëlle VANDENBROUCKE – Mr DELARRE Daniel - Mme Ségolène MASCAUX – Mme Sylvie LUTAS – Mme Julie DUTRIEUX – Mme Laetitia WADBLED - Mme Véronique WILLEMS.

ONT DONNE PROCURATION : Mme Stéphanie LECOEVRE à Mme Sophie VAN EECKHOUT – Mr Hervé MERVILLE à Mr Johann BLANPAIN – Mme Gaëlle VANDENBROUCKE à Mme Nadine BONNET – Mr Daniel DELARRE à Mr Hervé VIGIER - Mme Ségolène MASCAUX à Mme Natacha LHEUREUX – Mme Julie DUTRIEUX à Mr Jean-Pascal HUON – Mme Laetitia WADBLED à Mr Andy VERDIERE – Mme Véronique WILLEMS à Mr Andy VERDIERE.

Secrétaire de séance : Madame VAN EECKHOUT Sophie

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 13 Avril 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS PREVUE LE 24 SEPTEMBRE 2023 (Délib. 2023/03/01)

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 17 h 00, en application des articles L.279 à L.293, R.131 à R.148 du code électoral, le Conseil Municipal s'est réuni pour désigner des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le Dimanche 24 Septembre 2023. Ont été élus :

DESMEDT André	Délégué
LECOEUVRE Stéphanie	Déléguée
AUBURSIN Gaston	Délégué
LAMBERT Marie	Déléguée
HUON Jean-Pascal	Délégué
BONNET Nadine	Déléguée
MERVILLE Hervé	Délégué
DERONNE Catherine	Déléguée
BLANPAIN Johann	Délégué
VAN EECKHOUT Sophie	Déléguée
VIGIER Hervé	Délégué
DEBRABANT Marjorie	Déléguée
DELARRE Daniel	Délégué
WADBLED Laetitia	Déléguée
VERDIERE Andy	Délégué
MASCAUX Ségolène	Suppléante
LAVOGIEZ Gaël	Suppléant
LHEUREUX Natacha	Suppléante
DELCROIX Thibaut	Suppléant
VANDENBROUCKE Gaëlle	Suppléante

APPROPRIATION DU COMPTE DE GESTION (Délib. 2023/03/02)

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gaston AUBURSIN , Adjoint au maire, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'année 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que tout est régulier,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Délib. 2023/03/03)

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 769 203,41 €	3 284 491,12 €
Section d'Investissement	1 731 378,81 €	1 799 199,79 €
Report de Fonctionnement		1 102 015,71 €
Report d'Investissement	587 489,00 €	
Total	5 088 071,22 €	6 185 706,62 €
Reste à Réaliser	89 936,52 €	869 412,47 €
Résultat Cumulé		
Section de Fonctionnement	2 769 203,41 €	4 386 506,83 €
Section d'Investissement	2 408 804,33 €	2 668 612,26 €
Total Cumulé	5 178 007,74 €	7 055 119,09 €

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (Délib. 2023/03/04)

Vu l'instruction M14,
Vu les budgets de l'exercice 2022 approuvés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les résultats définitifs de l'exercice 2022
DECIDE à l'unanimité :

L'affectation des résultats comptables du Compte Administratif comme suit :

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2022 :

Total des dépenses	:	1 731 378.81 €
Total des recettes	:	1 799 199.79 €
Résultat	:	67 820.98 €
Résultat antérieur	:	-587 489.00 €
Résultats cumulés	:	- 519 668.02 €

Reste à réaliser : Dépenses	:	89 936.52 €
Recettes	:	869 412.47 €
Solde	:	779 475 .95 €

Excédent d'investissement 2022 :
 -519 668.02 €
 779 475.95 €
Solde : 259 807.93 €

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Total des dépenses : 2 769 203.41 €
 Total des recettes : 3 284 491.12 €
 Résultat : 515 287.71 €

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Résultat 2022 : 515 287.71 €
 Résultat antérieur : 1 102 015.71 €
 Résultats cumulés : 1 617 303.42 €

Reprise anticipée

001 Déficit investissement report pour 519 668.02 €
 002 Excédent de fonctionnement reporté pour 1 617 303.42 €

TARIFS CLSH 2023 / MODIFICATION (Délib. 2023/03/05)

Les tarifs du Centre de Loisirs sans Hébergement ont été votés à l'unanimité lors de la réunion de conseil du 13 avril 2023 (délib. 2023/02/06).

Toutefois, il y a lieu de prendre en considération les jeunes qui participent à la colonie au niveau de la tarification et qui fréquenteraient également le centre de loisirs. Les dates de la colonie sont du Jeudi 13 Juillet 2023 au Mercredi 19 Juillet 2023.

Il est proposé la tarification suivante pour les **30 enfants** qui seront inscrits à la colonie avec une prise en compte de 3 jours de centre la 1^{ère} semaine et 2 jours la 2^{ème} semaine

Pour les familles d'HASNON / MILLONFOSSE :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS	
< 800 €	25 € / semaine	Semaine 1 : 15,00 € Semaine 2 : 10,00 € Semaine 3 : 25,00 €
800 à 1000 €	28 € / semaine	Semaine 1 : 16,80 € Semaine 2 : 11,20 € Semaine 3 : 28,00 €

1000 à 1200 €	31 € / semaine	Semaine 1 : 18,60 € Semaine 2 : 12,40 € Semaine 3 : 31,00 €
1200 à 1500 €	35 € / semaine	Semaine 1 : 21,00 € Semaine 2 : 14,00 € Semaine 3 : 35,00 €
+ 1500 €	40 € / semaine	Semaine 1 : 24, 00 € Semaine 2 : 16, 00 € Semaine 3 : 40, 00 €

Pour les extérieurs d'HASNON-MILLONFOSSE :

< 800 €	105 € / semaine	Semaine 1 : 63,00 € Semaine 2 : 42,00 € Semaine 3 : 105,00 €
800 à 1000 €	110 € / semaine	Semaine 1 : 66,00 € Semaine 2 : 44,00 € Semaine 3 : 110,00 €
1000 à 1200 €	115 € / semaine	Semaine 1 : 69,00 € Semaine 2 : 46,00 € Semaine 3 : 115,00 €
1200 à 1500 €	120 € / semaine	Semaine 1 : 72,00 € Semaine 2 : 48,00 € Semaine 3 : 120,00 €
> 1500 €	125 € / semaine	Semaine 1 : 75,00 € Semaine 2 : 50,00 € Semaine 3 : 125,00 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer le barème de tarification aux familles défini comme suit avec prise en compte des premières et deuxièmes semaine non complètes pour les enfants qui sont inscrits au centre de loisirs et également à la colonie.

**COMMISSION DE CONTROLE ANALOGUE / CENTRE AQUATIQUE :
DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE (Délib. 2023/03/06)**

Suite à la démission en date du 1^{er} Juillet 2022 de Monsieur LECOEVRE Grégory – Conseiller Municipal, il a y lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission de contrôle analogue du Centre Aquatique Inter-communal de St Amand les Eaux dont il a été élu membre titulaire.

Suite à la démission en date du 1^{er} Juillet 2022 de Monsieur LECOEVRE Grégory – Conseiller Municipal, il a y lieu de procéder à son remplacement au sein de la commission de contrôle analogue du Centre Aquatique Inter-communal de St Amand les Eaux dont il a été élu membre titulaire.

Monsieur le Maire propose de revoir la composition des membres et propose :

- Mme VAN EECKHOUT Sophie, Déléguée titulaire
- Mr LAVOGIEZ Gaël, Délégué suppléant
- Mme BOULOGNE Christine, Technicienne

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité la nouvelle composition de la commission de contrôle analogue à savoir :

- Mme VAN EECKHOUT Sophie, Déléguée titulaire
- Mr LAVOGIEZ Gaël, Délégué suppléant
- Mme BOULOGNE Christine, Technicienne

Fin de séance : 18 h 01

La secrétaire de séance,

Sophie VAN EECKHOUT



Le Maire,

André DESMEDT